

CONSIGNES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Votre habitation est équipée d'un système d'assainissement non collectif. Les ouvrages qui le composent ont besoin de certaines précautions pour pouvoir fonctionner correctement. Voici les bons gestes à respecter :

Pour garantir le meilleur fonctionnement possible :

- **Ne pas circuler sur la zone d'assainissement** : en effet, le poids d'un véhicule pourrait endommager ou déformer les ouvrages
- **Ne pas bétonner ou rendre étanche** les surfaces au-dessus des ouvrages : les tuyaux d'épandage ont besoin d'être oxygénés, c'est pourquoi il est vivement recommandé de mettre du gazon ou du gravier sur la zone d'assainissement (il est possible de créer une terrasse sur pilotis par exemple...)
- **Ne pas planter** d'arbres, de jardin potager ou autres massifs à proximité ou sur les ouvrages : les racines sont attirées par les zones humides et malgré les précautions prises dans la mise en œuvre des assainissements, elles viennent s'insérer dans les tuyaux et peuvent à terme les boucher
- Dans la fosse :
- + Ne pas jeter de **produits toxiques** (peinture, white spirit, acides...)
- + Utiliser de manière raisonnable les **produits d'entretien** (détergents, eau de javel...)
- + Ne pas oublier que dans la fosse, **tout ce qui n'est pas biodégradable dans l'eau** ne doit pas y être jetée (lingettes, couches, protections hygiéniques, déchets plastiques...)

Pour l'entretien quotidien des ouvrages :

- **La fosse** doit être vidangée **tous les 4 ans** en moyenne pour une fosse de 3000L utilisée par une famille de 4 personnes (temps de vidange à ajuster selon le volume de la fosse et le nombre d'utilisateurs) par un vidangeur agréé. Veiller à conserver votre facture.
- **Le préfiltre** de la fosse doit être nettoyé **une fois par an** : selon le type de préfiltre, on trouve soit des cailloux de pouzzolane, soit des cassettes de plastique, soit des filets... dans tous les cas, les éléments sont à rincer à l'eau claire avant d'être replacés dans la fosse.
- **Les postes de relevage et les regards** sont à rincer à l'eau claire **une fois par an**.
- **Le bac à graisse** doit être nettoyé **tous les 6 mois environ** (enlever la couche de graisse et nettoyer le bac à l'eau claire)
- Pour les **filières agréées** type filtres compacts ou microstations, il faut impérativement **respecter les consignes d'entretien du constructeur**.

LES AIDES FINANCIERES POSSIBLES POUR LA MISE EN CONFORMITE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Pour la mise aux normes de votre installation d'assainissement non collectif, il existe un certain nombre d'aides financières auxquelles vous pouvez peut être prétendre. En voici la liste :

Pour les habitations de plus de 5 ans :

- **L'agence de l'eau Artois Picardie** accorde une aide financière de **50 %** du montant des travaux, plafonnés à **8000euros TTC**. (Nombre de dossiers limité par an et sous conditions particulières).
- **L'agence nationale de l'habitat** subventionne les travaux de mise en conformité d'un système d'assainissement **sous conditions de ressources**. Elles ne concernent que les habitations de plus de 15 ans, éligibles à la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et les travaux doivent être effectués obligatoirement par un professionnel. Renseignements : www.anah.fr
- Suite au Grenelle de l'environnement **des éco prêts à taux zéro** sont disponibles auprès d'organismes bancaires partenaires avec l'Etat. Ces éco prêts sont destinés à la réalisation d'un système d'assainissement non collectif aux normes imposées actuellement et ne consommant pas d'énergie. Ils concernent les habitations construites avant le 1er janvier 1990. Ce prêt d'un montant maximum de 10 000 € peut être remboursé sur une durée de 3 à 15 ans (le SPANC vous aidera à remplir votre dossier).
Renseignements : www.eco-ptz-travaux.fr

Pour les habitations neuves (de moins de 5 ans), il n'existe pas de subventions actuellement.

LE VOCABULAIRE DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de mieux comprendre votre assainissement, son fonctionnement et son entretien, il faut dans un premier temps comprendre les termes techniques que vous serez amené à entendre...

Voici une liste des termes les plus utilisés avec leur définition :

× **Assainissement** : ensemble des dispositions permettant la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux résiduelles. On distingue deux types d'assainissement :

- **Collectif/tout à l'égout**: les eaux résiduelles sont évacuées dans les égouts

- **non collectif/individuel/autonome** : les eaux résiduelles sont traitées et évacuées de façon autonome et sur le site de leur production (fosse septique, fosse toutes eaux).

× **Bac à graisse** : ouvrage permettant la séparation des graisses des eaux ménagères par flottaison. Cet ouvrage n'est préconisé que dans le cas particulier où la fosse toutes eaux est très éloignée de la maison. Avant, il était considéré comme un prétraitement des eaux ménagères et était souvent installé en parallèle de la fosse septique.

× **Diagnostic de l'existant** : état des lieux des ouvrages d'assainissement présents, évaluation de leur état de fonctionnement, de leur entretien et de la nécessité ou non de réhabiliter les ouvrages.

× **Drain/tuyau d'épandage** : tuyau rigide, percé de façon régulière d'orifices ou de fentes permettant le passage des eaux prétraitées dans le système de traitement

× **Eaux ménagères** : eaux issues de la cuisine, la salle de bain, la machine à laver, le lave-vaisselle...

× **Eaux vannes** : eaux issues des toilettes.

× **Eaux usées** : eaux vannes + eaux ménagères

× **Épandage/tranchées d'épandage/tranchées d'infiltration** : système destiné à recevoir les eaux prétraitées issues de la fosse toutes eaux et à permettre leur répartition, leur infiltration et leur épuration dans le sol en place.

× **Exutoire** : c'est un site naturel ou aménagé où sont rejetées les eaux traitées : fossé, réseau pluvial, ruisseau, puits d'infiltration, tranchées d'irrigation.

× **Filtre à sable vertical/lit filtrant à flux vertical** : système de traitement des eaux usées qui est installé après la fosse toutes eaux. Il permet de recréer un sol artificiel constitué de sable, de galets et d'un système de répartition des eaux. Le passage de l'eau à travers le massif de sable va permettre son épuration. Il est installé quand le sol en place est trop ou pas assez perméable.

× **Filtre compact** : variante du filtre à sable utilisant d'autres matériaux filtrants que le sable (zéolithe, laine de roche, fibres de coco).

× **Fosse étanche** : fosse d'accumulation dans laquelle on évacue les eaux usées. Quand elle est pleine, on la vidange.

× **Fosse septique** : fosse qui permet de prétraiter les eaux vannes uniquement.

× **Fosse toutes eaux** : fosse qui permet de prétraiter toutes les eaux usées de la maison.

× **Plateau absorbant** : ancien système utilisé pour infiltrer les eaux usées. Il n'est plus dans la réglementation actuelle.

× **Poste de relevage/pompe de relèvement** : pompe qui permet de collecter et remonter les eaux à un niveau suffisant pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement

× **Préfiltre** : ouvrage intégré ou non à la fosse toutes eaux qui permet de protéger le système de traitement d'éventuels dépôts de boues (variation d'utilisation, vidange non réalisée...). Les matériaux qu'il contient (pouzzolane, alvéoles plastique...) permettent de retenir les matières.

× **Puisard** : appelé aussi « puits perdu », il servait pour évacuer les eaux usées, traitées ou non. Souvent creusé très profondément, il est en communication directe avec les nappes et aujourd'hui il est interdit d'y rejeter des eaux usées non traitées.

× **Puits d'infiltration** : dispositif d'évacuation des eaux traitées. Il assure la dispersion des eaux dans les couches profondes lorsque le sol superficiel est imperméable. Il ne peut être installé que s'il est prouvé qu'aucune autre solution n'est possible.

× **Regard** : Élément muni d'une fermeture amovible permettant de visualiser les ouvrages et les eaux circulants. On parle de regard :

- **de répartition** quand il assure la distribution équitable de l'eau entre les tuyaux d'épandage (une entrée, 3 ou 5 sorties en général)

- **de bouclage ou contrôle** en fin de traitement, il permet de vérifier l'absence d'eau, indiquant ainsi la bonne infiltration et l'absence de colmatage des tuyaux

- **de collecte** sur les systèmes qui possèdent un rejet, celui-ci permet de vérifier ou de prélever les eaux de sortie.

× **Réhabilitation** : c'est le terme utilisé pour remettre aux normes son installation d'assainissement.

× **Ventilation primaire** : colonne d'air prise sur les canalisations de la maison, qui remonte jusqu'au toit et permet une entrée d'air dans les tuyaux.

× **Ventilation secondaire** : colonne d'air raccordée à la sortie de la fosse et montant jusqu'au faitage du toit, permettant l'évacuation des gaz de la fosse.